

Soumission #3

Veuillez sélectionner votre prénom et nom·s Julie Papet

1 - Quel est votre avis sur la circulation dans les rues de Chavannes (sécurité, nuisances, etc.) ?

Renforcer le contrôle des incivilités routières par une présence accrue de la POL Ouest (radars, contrôles de vitesse, bruit et comportements dangereux) est indispensable pour crédibiliser les aménagements et faire respecter la loi. Il faut aussi rendre l'espace public aux habitant·e·s : aujourd'hui, la voiture occupe une part excessive de la voirie, mettant les piétons en danger sur certains axes. La réduction de la vitesse (zones 30 et 20 km/h) doit s'accompagner de zones piétonnes ou de rencontre près des écoles. Enfin, tout changement nécessite un accompagnement pédagogique pour garantir la sécurité et l'adhésion de la population.

2 - Quelle est votre position concernant tout projet de jonction autoroutière sur Chavannes?

La population chavannoise ne doit pas subir les choix de mobilité des plus privilégié·e·s, qui contribuent à la pollution et aux nuisances en banlieue. Chavannes attire pour ses loyers plus accessibles et ses bonnes connexions de transports publics, non pour la proximité d'une autoroute polluante, dont les effets sur la santé sont connus depuis longtemps. Il est donc injuste de sacrifier les ménages modestes au profit d'une mobilité individuelle motorisée. Face au dérèglement climatique, il faut refuser toute nouvelle jonction autoroutière, coûteuse et inefficace, et promouvoir les transports publics, les parkings relais et la requalification de l'autoroute en boulevard urbain.

3 - Quelle vision portez-vous pour le site du Taluchet ?

Je défends une approche fondée sur l'inclusion de toutes les parties prenantes dans l'aménagement des espaces publics : la population doit pouvoir se réapproprier son territoire et avoir un rôle décisif dans les choix, notamment pour le parc du Taluchet, pensé comme un lieu de rencontre entre les quartiers. Ce site pourrait devenir un espace vert ombragé, équipé de jeux, d'un point d'eau et de toilettes sèches, favorisant la mixité intergénérationnelle et l'accessibilité pour toutes et tous, par tous les temps. Le projet intégrerait des espaces de maraîchage

collectif, d'agroforesterie et de permaculture, avec des ateliers gratuits ouverts à la population. Enfin, pour en faire un véritable lieu de vie culturel, le parc pourrait accueillir des gradins en pierre, une scène pour spectacles et projections, un espace de danse en plein air, ainsi qu'un emplacement tournant pour foodtruck.

4 - Quels sont les trois domaines dans lesquels investir en priorité durant la prochaine législature ?

En premier lieu, le foncier constitue un levier stratégique essentiel. En renforçant sa maîtrise foncière, la commune peut agir concrètement pour améliorer l'accès à des logements abordables et adaptés, notamment pour les personnes à faible revenu, les seniors et les personnes en situation de handicap.

En deuxième priorité, le dicastère de la cohésion sociale, incluant culture et sport, doit être renforcé afin d'élargir l'accueil hors cadre scolaire et les prestations de proximité : maisons de quartier et centres de loisirs pour les jeunes, projets intergénérationnels et accompagnement administratif ou à domicile pour les aîné·e·s, davantage de places de crèches, ainsi qu'une animation régulière des parcs et bâtiments publics et des services de médiation accessibles à toutes et tous. Enfin, en troisième et quatrième priorités ex æquo, la commune doit poursuivre les efforts engagés en matière de mobilité douce, en renforçant l'accompagnement de la population, les zones de rencontre à 20 km/h et les contrôles, tout en menant à bien le projet du collège du quartier Horizon, dont le financement devra être assuré.

5 - Quelle stratégie vous semble pertinente pour améliorer les conditions de logement des chavannois·e·s ?

À Chavannes, de grands propriétaires fonciers négligent l'entretien de quartiers entiers, dégradant les conditions de vie des locataires et mettant parfois leur sécurité en danger. La commune, bien que limitée dans son pouvoir d'action sur les propriétés privées, a récemment renforcé sa fermeté par des rappels à l'ordre et des mises en demeure.

Pour mieux protéger la population, il est nécessaire de renforcer l'accompagnement des locataires via les services sociaux et les associations de défense des droits, tout en activant des leviers structurels. Ceux-ci incluent la préemption de terrains ou de bâtiments afin de développer des logements d'utilité publique ou de les confier à des coopératives d'habitation, l'utilisation du Plan d'affectation communal et des plans de quartier pour réservé des zones aux LUP ou imposer des quotas ambitieux, ainsi qu'une négociation plus exigeante avec les

promoteurs avant l'octroi des permis de construire. L'objectif est d'obtenir de véritables contreparties sociales et d'éviter des projets inadaptés, comme des locaux commerciaux inaccessibles ou durablement vides.

6 - Si un projet similaire à celui de la tour des Cèdres était proposé aujourd'hui sur Chavannes, quelle serait votre position par rapport à ce nouveau projet ?

Un projet similaire à la tour des Cèdres ne peut plus être accepté aujourd'hui. Ce dossier a mis en évidence des promesses non tenues et un manque de fiabilité des partenaires, au détriment de la population.

Tout nouveau projet de construction doit désormais répondre à des exigences élevées de durabilité : réemploi maximal des matériaux existants, usage de matériaux biosourcés locaux, végétalisation, limitation de l'imperméabilisation, sobriété en énergie grise et adaptation aux effets du dérèglement climatique.

La prochaine législature sera décisive, notamment avec le futur plan de quartier de la zone entre Champ-fleuri et la Maladière. La Municipalité devra y jouer un rôle fort pour imposer des conditions claires : une part importante de logements d'utilité publique (par exemple 50 %), la préemption de bâtiments ou de locaux pour des équipements publics, et le recours à des coopératives afin de garantir des loyers accessibles. Un contrôle rigoureux des chantiers sera également indispensable pour éviter le greenwashing et faire respecter strictement les engagements pris.

7 - Que comptez-vous mettre en place pour la jeunesse chavannoise ?

L'épanouissement de la jeunesse est une responsabilité collective. Pour élargir les perspectives des jeunes, la mise en place de programmes de parrainage ou de marrainage permettrait à des chavannois·e·s volontaires de partager leurs expériences professionnelles, artistiques ou académiques et de servir de modèles inspirants.

Par ailleurs, la création d'un centre de loisirs pour les jeunes, demandée depuis plusieurs législatures, est devenue indispensable. Ce lieu offrirait des espaces adaptés : zones calmes pour les devoirs, écoute confidentielle par des professionnels formés, ateliers pratiques (réparation, bricolage, électronique), animations, rencontres thématiques et sorties sportives ou culturelles.

Enfin, le Conseil des jeunes doit être davantage valorisé : en renforçant le soutien institutionnel, en collaborant plus étroitement avec ses membres et en donnant

une réelle visibilité à leurs projets, la commune encouragera l'engagement et la participation démocratique de la jeunesse.

8 - Comment comptez-vous promouvoir une alimentation saine et durable de qualité auprès de la population ?

La commune doit montrer l'exemple en appliquant aux restaurants scolaires les principes de la charte cantonale de la restauration collective : produits locaux, de saison et biologiques, respect du bien-être animal, davantage de plats végétariens et accompagnement du personnel de cuisine. Cette transition doit se faire sans coût supplémentaire pour les familles, tout en garantissant le plaisir de manger, notamment grâce à l'implication des enfants dans l'évaluation des repas.

Pour réduire les déchets, il est proposé de généraliser l'usage de vaisselle réutilisable lors des événements, foodtrucks et activités communales, via un système de location géré par la commune. Les économies réalisées sur la gestion des déchets pourraient compenser les coûts.

Enfin, le développement de jardins partagés, notamment sur le site du Taluchet, permettra de sensibiliser la population à une alimentation locale, saine et durable, tout en renforçant le lien social.